



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION POUR  
L'ORGANISATION D'UN CONCERT DANS  
LE CADRE DE LA FETE DES SENIORS  
2025**

**DÉCISION N° DM-CCAS-25-017  
EN DATE DU 28 JUILLET 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association *Accords, Nacre et Soufflets*, représentée par Monsieur Guy DOUARRE en qualité de Président, et dont le siège social est situé au 41/43 rue Raymond-du-Temple à Vincennes, d'organiser un concert d'accordéon le samedi 11 octobre 2025, pour un montant de 200 € (deux cents euros) ;

#### **D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec l'association *Accords, Nacre et Soufflets*, représentée par Monsieur Guy DOUARRE en qualité de Président, et dont le siège social est situé au 41/43 rue Raymond-du-Temple 94300 Vincennes, pour l'organisation d'un concert d'accordéon le samedi 11 octobre 2025, pour un montant de 200 € (deux cents euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La vice-présidente,

***Signé***

**Cécile BRÉON**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-269400479-20250728-lmc1H13330H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/07/2025  
Date de Publication : 28/07/2025